



XPFIBRE.CVN

**Comptes annuels sociaux
au 31 décembre 2023**

Certifiés conformes par le représentant légal

DocuSigned by:

EF908CDCC0604E3...

Lionel Recorbet
Président

XPFIBRE.CVN SAS
3-5-7 avenue de la Cristallerie
92310 Sèvres



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	218 973 978		218 973 978	152 758 472
Production vendue : - De biens				-96
- De services	3 004 839		3 004 839	-674 424
Chiffre d'affaires net	221 978 817		221 978 817	152 083 952
Production : - Stockée			-1 144 148	28 769 135
- Immobilisée			2 141 265	2 232 755
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			538 041	1 112 815
Autres produits			2	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			223 513 977	184 198 658
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			161 147 223	128 231 785
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			2 129 308	2 294 961
Autres achats et charges externes *			32 496 519	64 983 897
Impôts, taxes et versements assimilés			560 161	283 006
Salaires et traitements			4 369 482	4 097 073
Charges sociales			2 638 642	1 850 034
- Amortissements sur immobilisations			3 625 609	3 653 880
- Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur actif circulant				238 258
- Provisions pour risques et charges			129 610	39 760
Autres charges			233 834	91 089
CHARGES D'EXPLOITATION			207 330 389	205 763 744
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			16 183 589	-21 565 086
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			7 826 991	2 811 610
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			7 826 991	2 811 610
RÉSULTAT FINANCIER			-7 826 991	-2 811 610
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			8 356 598	-24 376 696



Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 500 000	10 787 612
Sur opérations en capital	127 500	34
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	51 246 143	90 194 344
PRODUITS EXCEPTIONNELS	56 873 643	100 981 991
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 161 788	10 757 206
Sur opérations en capital	5 977	5 089 277
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	11 634 887	53 447 478
CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 802 652	69 293 961
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	38 070 991	31 688 030
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	1 661 679	
TOTAL DES PRODUITS	280 387 621	285 180 649
TOTAL DES CHARGES	235 621 710	277 869 314
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	44 765 911	7 311 335



XPFIBRE.CVN

**Comptes annuels sociaux
au 31 décembre 2023**

Certifiés conformes par le représentant légal

DocuSigned by:

EF908CDCC0604E3...

Lionel Recorbet
Président

XPFIBRE.CVN SAS
3-5-7 avenue de la Cristallerie
92310 Sèvres



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	575 968	575 968		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	895 399		895 399	895 399
Autres immobilisations incorporelles	19 089 803	10 881 313	8 208 491	6 762 070
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 651 548	3 382 285	5 269 263	5 678 591
Installations techniques, matériel et outillages industriels	26 027 542	16 683 024	9 344 517	7 684 550
Autres immobilisations corporelles	1 169 622	612 957	556 665	740 197
Immobilisations en cours	1 325 790		1 325 790	1 297 305
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	369 358		369 358	369 358
ACTIF IMMOBILISÉ	58 105 030	32 135 547	25 969 482	23 427 469
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	3 005 628		3 005 628	3 335 667
En-cours de - De biens	27 624 986		27 624 986	28 769 135
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				1 561 012
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	22 423		22 423	61 029
Créances				
Clients et comptes rattachés	234 689 949	46 113	234 643 837	132 238 950
Autres	42 661 621		42 661 621	30 333 018
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 424 855		3 424 855	21 003 989
Charges constatées d'avance	3 348 355		3 348 355	2 745 062
ACTIF CIRCULANT	314 777 817	46 113	314 731 705	220 047 862
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	372 882 847	32 181 660	340 701 187	243 475 331



Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 4 544 584	4 544 584	4 544 584
Prime d'émission, de fusion, d'apport	47 205	47 205
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	454 458	454 458
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-122 385 512	-129 696 847
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	44 765 911	7 311 335
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-72 573 354	-117 339 265
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques	11 566 888	51 460 093
- Charges	312 726	183 116
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 879 614	51 643 209
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit		
- Financières diverses	154 099 800	178 826 317
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	392 920	1 282 156
- Fournisseurs et comptes rattachés	202 323 736	72 810 005
Dettes :		
- Fiscales et sociales	10 622 106	25 421 740
- Sur immobilisations et comptes rattachés	26 206 522	26 015 697
Autres dettes	4 670 309	4 427 522
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 079 536	387 950
EMPRUNTS ET DETTES	401 394 928	309 171 387
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	340 701 187	243 475 331

XpFibre.CVN

Société par actions simplifiée au capital de 4 544 584 €

Siège social : 124 boulevard de Verdun

92400 Courbevoie

508 094 927 R.C.S NANTERRE

(la « Société »)

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EN DATE DU 28 JUIN 2024

Le 28 juin 2024,

La société **XpFibre.Co**, société par actions simplifiée au capital social de 18 095 200 euros, dont le siège social est situé 3-5-7 avenue de la cristallerie à Sèvres (92310), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 479 281 495, représentée par son Président Monsieur Lionel Recorbet,

Propriétaire des 206.572 actions composant l'intégralité du capital social de la Société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Texte des résolutions proposées,

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- Approbation des frais et charges non déductibles fiscalement ;
- Conventions règlementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Continuation de l'activité malgré que les capitaux propres soient toujours inférieurs à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqués est absent et excusé.

Le Comité social et économique régulièrement convoqué est présent.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'actionnaire unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 3-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique constate qu'aucune convention nouvelle, au sens de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'est intervenue au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique constate que l'exercice clos au 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 44 765 911 euros et décide, sur proposition du Président, de l'affecter au compte « Report à Nouveau ».

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du fait que les capitaux propres sont toujours inférieurs à la moitié du capital social, l'actionnaire unique décide, conformément à l'article L225-248 du code de commerce, de poursuivre l'activité de la société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légalement requises, notamment de publicité et de dépôt.

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

DocuSigned by:

EF908CDCC0604E3...

XpFibre.Co
Représentée par Lionel Recorbet

XPFIBRE.CVN

Société par actions simplifiée

124, boulevard de Verdun

92400 COURBEVOIE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

XPFIBRE.CVN

Société par actions simplifiée

124, boulevard de Verdun

92400 COURBEVOIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Associé unique de la société XPFIBRE.CVN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société XPFIBRE.CVN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 mai 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A blue shield icon with a white checkmark, followed by a handwritten signature in black ink.

Hélène DE BIE

XPFIBRE.CVN

**Comptes annuels sociaux
au 31 décembre 2023**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 4 544 584 euros
Siège social : 124, boulevard de Verdun 92400 Courbevoie
RCS Nanterre 508 094 927

Comptes annuels 2023

SOMMAIRE

BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	6
ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	8
<i>Préambule</i>	<i>8</i>
<i>Note 1 : Référentiel comptable</i>	<i>8</i>
1.1 Principes et conventions générales	8
1.2 Monnaie de présentation des comptes	9
1.3 Changements de méthode	9
<i>Note 2 : Principes méthodes comptables</i>	<i>9</i>
2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	9
2.2 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement	9
2.3 Stocks	10
2.3.1 Stocks d'équipements actifs et matériels réseau	10
2.3.2 Stocks de prises	10
2.4 Créances	10
2.5 Produits et charges constatés d'avance	10
2.6 Provisions pour risques et charges	11
2.7 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés	11
2.8 Chiffre d'affaires	12
2.9 Production immobilisée	12
<i>Note 3 : Evénements significatifs</i>	<i>13</i>
3.1 Evénements significatifs de l'exercice	13
3.2 Evénements postérieurs à la clôture	14
<i>Note 4 : Notes sur les comptes annuels</i>	<i>15</i>
4.1 Etat des immobilisations	15
4.2 Etat des amortissements	16
4.3 Etat des provisions et des dépréciations	16
4.5 Etat des échéances des créances et des dettes	18
4.6 Charges à payer et avoirs à établir	19
4.7 Produits et avoirs à recevoir	20
4.8 Trésorerie	20
4.9 Composition du capital social	20
4.10 Variation des capitaux propres	21
4.11 Charges et produits constatés d'avance	21
4.12 Ventilation du chiffre d'affaires	21
4.13 Achats et charges externes	22
4.14 Impôts et taxes	22
4.15 Charges de personnel	22
4.16 Résultat financier	22
4.17 Résultat exceptionnel	22
4.18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	23
<i>Note 5 : Engagements financiers et autres informations</i>	<i>24</i>
5.1 Engagements donnés et reçus	24
5.2 Rémunération des dirigeants	24
5.3 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	24
5.4 Intégration fiscale	24
5.5 Effectif moyen	25
5.6 Transactions avec les parties liées	25

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	575 968	575 968		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	895 399		895 399	895 399
Autres immobilisations incorporelles	19 089 803	10 881 313	8 208 491	6 762 070
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 651 548	3 382 285	5 269 263	5 678 591
Installations techniques, matériel et outillages industriels	26 027 542	16 683 024	9 344 517	7 684 550
Autres immobilisations corporelles	1 169 622	612 957	556 665	740 197
Immobilisations en cours	1 325 790		1 325 790	1 297 305
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	369 358		369 358	369 358
ACTIF IMMOBILISÉ	58 105 030	32 135 547	25 969 482	23 427 469
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	3 005 628		3 005 628	3 335 667
En-cours de production : - De biens	27 624 986		27 624 986	28 769 135
- De services				
Produits intermédiaires et finis				1 561 012
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	22 423		22 423	61 029
Créances				
Clients et comptes rattachés	234 689 949	46 113	234 643 837	132 238 950
Autres	42 661 621		42 661 621	30 333 018
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 424 855		3 424 855	21 003 989
Charges constatées d'avance	3 348 355		3 348 355	2 745 062
ACTIF CIRCULANT	314 777 817	46 113	314 731 705	220 047 862
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	372 882 847	32 181 660	340 701 187	243 475 331

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 4544 584	4 544 584	4 544 584
Prime d'émission, de fusion, d'apport	47 205	47 205
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	454 458	454 458
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-122 385 512	-129 696 847
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	44 765 911	7 311 335
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-72 573 354	-117 339 265
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques	11 566 888	51 460 093
- Charges	312 726	183 116
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 879 614	51 643 209
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
-auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes :		
- Financières diverses	154 099 800	178 826 317
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	392 920	1 282 156
- Fournisseurs et comptes rattachés	202 323 736	72 810 005
Dettes :		
- Fiscales et sociales	10 622 106	25 421 740
- Sur immobilisations et comptes rattachés	26 206 522	26 015 697
Autres dettes	4 670 309	4 427 522
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 079 536	387 950
EMPRUNTS ET DETTES	401 394 928	309 171 387
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	340 701 187	243 475 331



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	218 973 978		218 973 978	152 758 472
Production vendue : - De biens - De services	3 004 839		3 004 839	-96 -674 424
Chiffre d'affaires net	221 978 817		221 978 817	152 083 952
Production : - Stockée - Immobilisée			-1 144 148 2 141 265	28 769 135 2 232 755
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			538 041	1 112 815
Autres produits			2	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			223 513 977	184 198 658
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			161 147 223	128 231 785
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			2 129 308	2 294 961
Autres achats et charges externes *			32 496 519	64 983 897
Impôts, taxes et versements assimilés			560 161	283 006
Salaires et traitements			4 369 482	4 097 073
Charges sociales			2 638 642	1 850 034
- Amortissements sur immobilisations			3 625 609	3 653 880
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				238 258
- Provisions pour risques et charges			129 610	39 760
Autres charges			233 834	91 089
CHARGES D'EXPLOITATION			207 330 389	205 763 744
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			16 183 589	-21 565 086
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			7 826 991	2 811 610
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			7 826 991	2 811 610
RÉSULTAT FINANCIER			-7 826 991	-2 811 610
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			8 356 598	-24 376 696

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 500 000	10 787 612
Sur opérations en capital	127 500	34
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	51 246 143	90 194 344
PRODUITS EXCEPTIONNELS	56 873 643	100 981 991
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 161 788	10 757 206
Sur opérations en capital	5 977	5 089 277
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	11 634 887	53 447 478
CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 802 652	69 293 961
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	38 070 991	31 688 030
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	1 661 679	
TOTAL DES PRODUITS	280 387 621	285 180 649
TOTAL DES CHARGES	235 621 710	277 869 314
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	44 765 911	7 311 335

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Préambule

Le total bilan de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élève à 340 701 187 euros tandis que le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 44 765 911 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président en date du 28 mai 2024.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n° 2014—03 du 5 juin 2004 modifié par le règlement ANC 2020-09 de l'Autorité des Normes Comptables. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation, le Président ayant considéré que ces comptes annuels pouvaient être préparés dans le respect de cette hypothèse en raison du soutien financier accordé par la société XpFibre Holding,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 : Référentiel comptable

1.1 Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n° 2014—03 du 5 juin 2004 modifié par le règlement ANC 2020-09 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

1.3 Changements de méthode

Néant.

Note 2 : Principes méthodes comptables

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Lors de leur entrée à l'actif de la Société, les immobilisations sont enregistrées :

- A leur coût d'acquisition, pour celles acquises à titre onéreux ;
- A leur coût de production, pour celles produites la Société.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué des éléments suivants :

- Son prix d'achat ;
- Tous les coûts directement attribuables (frais accessoires) engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production amorties selon la méthode linéaire.

Les immobilisations corporelles sont majoritairement liées aux infrastructures de télécommunication construites par la Société, dont les coûts de production (achats externes et frais de personnel) sont immobilisés tant que les infrastructures ne sont pas livrées et ou mises en service.

La Société apprécie chaque année la valeur actuelle des immobilisations corporelles et constate une dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable. Un test de dépréciation est également réalisé lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié

2.2 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières se composent principalement de dépôts et cautionnements.

2.3 Stocks

2.3.1 Stocks d'équipements actifs et matériels réseau

Les stocks sont valorisés selon la méthode dite de « premier entré premier sorti ». Aucun frais accessoire n'est pris en compte dans les calculs de valorisation.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.3.2 Stocks de prises

A compter de la mise en place du contrat déploiement maintenance (CMO) avec Altice France, XpFibre.CVN réalise des opérations d'achat/revente de prises FTTH pour le compte des DSP clientes.

Les stocks sont principalement composés de prises optiques à destination des DSP. Les stocks sont valorisés selon la méthode dite de « premier entré premier sorti ». Aucun frais accessoire n'est pris en compte dans les calculs de valorisation.

Dans le cas où le prix de revente aux DSP est inférieur au coût d'achat, les stocks sont dépréciés à hauteur de la différence pour les rapporter à leur valeur de réalisation.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction des perspectives de recouvrement de la créance et des risques évalués.

Une facture à établir est constatée à l'actif au titre des prestations de travaux et de déploiements lorsque l'avancée des travaux est supérieure aux facturations réalisées par la société.

2.5 Produits et charges constatés d'avance

Les charges constatées d'avance relatives aux charges sous-jacentes aux prestations de travaux et de déploiements. Elles sont déterminées en comparant l'avancée effective des travaux et la facturation reçue à la clôture de l'exercice afin d'en déterminer la régularisation à enregistrer.

La Société est amenée à vendre des droits d'utilisation du réseau aux opérateurs commerciaux. Ces IRU (« Indefeasible Right of Use »), ainsi que certaines prestations de maintenance, sont payables d'avance à la mise en place du contrat. Le revenu associé à ces ventes est étalé sur la durée du contrat.

2.6 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC 2014-03, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- Le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise,
- L'incidence économique négative pour la société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'obligation justifiant la constitution de la provision pour risques et charges trouve son origine dans l'exercice et est existante à la clôture.

Les provisions sont évaluées, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs des demandes.

Provision pour perte sur contrat

Dans le cadre des contrats de vente de prises optiques avec les DSP, le prix de vente des prises peut être inférieur au coût d'achat. Ces contrats structurellement déficitaires font l'objet d'une provision pour perte à hauteur de la marge négative projetée sur le nombre de prises à déployer selon les engagements du contrat.

Provision pour amendes et pénalités

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

2.7 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Pour les comptes sociaux, les évaluations ont été réalisés conformément à la recommandation ANC N°2013-02 en appliquant l'option de reconnaissance des écarts actuariels par la méthode du corridor.

Les évaluations ont été réalisées pour tous les salariés du Groupe qui bénéficient d'indemnités de départ à la retraite en fonction de la convention collective de la Société à laquelle ils sont rattachés.

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées individuellement, sur la base de plusieurs paramètres et hypothèses, notamment l'âge, le poste occupé, l'ancienneté et le salaire, conformément à leur contrat de travail.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Âge de départ	65 ans	65 ans
Type de départ	Volontaire	Volontaire
Taux de charges sociales	44,00 %	44,00 %
Taux de revalorisation des salaires	2,00 % en 2023	5,00 % en 2023 puis 2,00%
Taux d'actualisation	3,20 %	3,80 %
Table de survie	TFTH 2000-2002 avec décalages d'âge	TFTH 2000-2002 avec décalages d'âge

2.8 Chiffre d'affaires

Les frais d'accès facturés aux clients sont inscrits en produits de l'exercice au cours duquel la prestation de raccordement est réalisée, en sus des prestations de services. Le prix de cette prestation est indépendant du coût des raccordements venant valoriser le réseau, et s'analyse comme un droit à raccordement, élément du prix de la prestation venant contribuer au financement des investissements réalisés au même titre que les locations de fibres ou services de bande passante.

Les prestations de services sont comptabilisées conformément aux différents contrats signés. La date de facturation appliquée correspond à la date de mise en service des différentes prestations.

Le produit de la vente des I.R.U. (Indefaisible Right of Use) est étalé sur la durée du contrat de location.

La Société fournit également des prises à ses filiales DSPs en vue de leur commercialisation en zone RIP. Elle refacture également des prestations de service informatique et d'ingénierie selon les termes prévus contractuellement avec ses filiales.

2.9 Production immobilisée

La Société capitalise les salaires chargés des chefs de projets et des autres fonctions dédiées au suivi et à l'animation des réseaux.

Note 3 : Événements significatifs

3.1 Événements significatifs de l'exercice

Ventes d'IRU à Orange et Iliad (Free)

La commercialisation auprès des opérateurs commerciaux se poursuit. Sur la zone AMII, les quatre opérateurs Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom sont présents. En 2021 s'est initié un mouvement de basculement du mode de commercialisation de la location vers l'achat de droits d'usages (IRUs) en cofinancement. Orange et Free ont ainsi acheté des tranches de cofinancement qui leur permettent de couvrir leurs prévisions de ventes nettes 2021 et partiellement 2022.

En 2023, le mouvement de bascule de tous les opérateurs hormis SFR vers le mode d'achat d'IRUs s'est accentué via leur véhicule de cofinancement :

- Orange via Scorefit sur les DSPs du sous-groupe XpFibre.CVN (Hérault, Savoie, Saône et Loire, Essonne, Métropole de Lille) en février 2023.

Litige Hestia

Le 8 décembre 2020 la société XpFibre Network a procédé à l'acquisition groupe Covage sous engagement auprès de la Commission Européenne de cession à un tiers d'une partie des actifs et titres du groupe acquis. Hestia, filiale du groupe Altitude Infrastructure a procédé à l'acquisition de ces actifs 30 septembre 2021.

Le 1er mars 2023, Hestia a assigné XpFibre.CVN et XpFibre.CO à comparaître devant le Tribunal de commerce de Paris afin d'obtenir la condamnation à une somme totale de 218 millions d'euros, au motif de manquements contractuels et de défaut du respect d'obligation précontractuelle d'information dans le cadre de la cession.

Un premier jugement de procédure a été rendu le 8 mars 2024, dans lequel le Tribunal a décidé de faire droit à une partie des demandes de communication de pièces formulées par le Groupe. Aux termes de ce jugement, un calendrier prévoit des échanges de conclusions courant 2024 pour une audience de fixation d'une date de plaidoirie au 31 octobre 2024. Compte tenu de ce calendrier, il est peu probable qu'un jugement soit rendu en 2024.

Par ailleurs, le 29 septembre 2023, puis le 27 février 2024, Hestia a adressé quatre mises en demeure complémentaires, pour un montant total de 100 millions d'euros, aux motifs de divers manquements contractuels. Ces réclamations n'ont, à date d'arrêté des comptes, pas fait l'objet d'une demande en justice.

Compte tenu (i) de la nature des demandes et leurs montants qui ne sont pas justifiés par la partie adverse, les documents clés requis par le Tribunal n'ayant pas été communiqués, et (ii) de la contestation de ces réclamations par le groupe, le groupe n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le risque financier afférent à ce litige. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2023

3.2 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 4 : Notes sur les comptes annuels

4.1 Etat des immobilisations

	Valeur brute des Immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement TOTAL I	575 968		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	17 411 524		2 573 678
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	8 508 656		142 892
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	22 621 139		3 406 403
Autres installations, agencements, aménagements	615 774		70 179
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	469 684		13 985
Immobilisations corporelles en cours	1 297 305		28 485
Avances et acomptes			
TOTAL III	33 512 558	-	3 661 944
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	369 358		
TOTAL IV	369 358	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	51 869 408	-	6 235 622

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég.Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS (1)		
Frais d'établissement, recherche et développement TOTAL I			575 968	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			19 985 202	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			8 651 548	
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			26 027 542	
Autres installations, agencements, aménagements			685 953	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			483 669	
Immobilisations corporelles en cours			1 325 790	
Avances et acomptes				
TOTAL III	-	-	37 174 502	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			369 358	
TOTAL IV	-	-	369 358	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	-	-	58 105 030	

(1) dont APA (Apport Partiel d'Actif).

4.2 Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises (1)	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche TOTAL I	575 967			575 967
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	9 754 055	1 127 258		10 881 313
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	2 830 066	552 219		3 382 285
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	14 936 588	1 076 330		14 225 953
Autres immobilisations corporelles	92 915	170 810		263 724
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	252 347	96 886		349 233
TOTAL GENERAL (I+II)	28 441 938	5 480 575	-	32 135 547

(1) dont APA (Apport Partiel d'Actif).

4.3 Etat des provisions et des dépréciations

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Augmentation Diminution APA (1)	Fin exercice
Pour litiges					-
Pour garanties données clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations (2)	183 116	129 610			312 726
Pour impôts					
Pour renouvellement immobilisations					
Pour grosses réparations					
Pour charges sur congés payés					
Autres provisions	51 460 093	11 566 888	51 460 093		11 566 888
TOTAL Provisions	51 643 209	11 696 498	51 460 093		11 879 614
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours	238 258		238 258		
Sur comptes clients	46 113				46 113
Autres dépréciations					
TOTAL Dépréciations	284 371	46 113	284 371	-	46 113
TOTAL GENERAL	51 713 630	11 742 611	51 530 514		11 925 727
Dont dotations et reprises					
- d'exploitations		129 610	452 208		
- financières					
- exceptionnelles		11 566 888	51 246 143		

(1) APA (Apport Partiel d'Actif).

(2) Les pensions et obligations comprennent la dotation de provision pour litiges prud'hommes de l'exercice ainsi que les provisions pour départ à la retraite

➤ **Provisions**

Provisions pour perte à terminaison : une reprise de la provision N-1 pour 51 246 milliers d'euros et dotations à la clôture de 2023 pour 11 566 milliers d'euros au titre des constructions des filiales.

Provision litige prud'homme : une reprise de la provision pour litige Prud'homme a été enregistrée sur l'exercice pour 213 milliers d'euros et une nouvelle dotation à la clôture 2023 pour 50 milliers d'euros a été comptabilisée.

Provision pour indemnités de départ en retraite : La provision pour indemnités de départ en retraite est estimée à 262 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2023 contre 183 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2022.

➤ **Dépréciations**

Stocks : Une reprise sur provisions des stocks sur l'exercice est comptabilisée à hauteur de 238 K€.

Immobilisations : La Société n'a pas identifié d'évènement significatif au cours de l'exercice ou d'indice de perte de valeur de ses actifs nécessitant la constitution d'une dépréciation.

4.4 Etat des stocks

Au 31 décembre 2023, les stocks s'élèvent à 30 630 milliers d'euros en valeur brute contre 33 904 milliers d'euros en valeur brute au 31 décembre 2022.

Ils sont composés des stocks de matières premières pour 3 005 milliers d'euros et de stocks de prises à déployer pour 27 625 milliers d'euros.

4.5 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES ET DES PRÊTS	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Clients et comptes rattachés	234 689 791	234 689 791	
Autres créances clients			
Avances fournisseurs et acomptes versés	22 422	22 422	
Personnel et comptes rattachés	41 761	41 761	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	1 035 256	1 035 256	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	40 884 954	40 899 001	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	91 202	685 602	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	608 448	608 448	
Charges constatées d'avance	3 348 355	3 348 355	
TOTAL DES CREANCES	280 667 190	280 667 190	-
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	369 358		369 358
TOTAL GENERAL	281 036 548	280 667 190	369 358

Les créances clients sont constituées principalement de factures à établir. Celles-ci s'élèvent à 234 689 949 euros au 31 décembre 2023, et correspondent à la valorisation de la prestation de construction de prises FTTH pour le compte des DSP, pour lesquelles la facturation n'a pas été émise compte-tenu des jalons contractuels et techniques différents depuis la mise en place du contrat CMO.

Les avances fournisseurs et comptes rattachés se composent principalement de comptes de fournisseurs débiteurs au 31 décembre 2023 pour 22 422 euros.

Les charges constatées d'avance sont principalement relatives aux charges sous-jacentes aux prestations de travaux et de déploiements. Elles sont déterminées en comparant l'avancée effective des travaux et la facturation reçue à la clôture de l'exercice afin d'en déterminer la régularisation à enregistrer. Elles s'élèvent à 3 348 355 euros au 31 décembre 2023.

XPFIBRE.CVN SAS
Annexe au bilan et au compte de résultat
Exercice clos au 31/12/2023

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : - à 1 an maximum - plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	152 438 122		152 438 122	
Avances clients et acomptes reçus	392 920	392 920		
Fournisseurs et comptes rattachés	202 323 736	202 323 736		
Personnel et comptes rattachés	966 784	966 784		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	960 828	960 828		
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices - T.V.A - Obligations cautionnées - Autres impôts et taxes	8 290 797 403 698	8 290 797 403 698		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 206 522	26 206 522		
Groupe et associés	1 661 679			
Autres dettes	4 670 309	4 670 309		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 079 536	237 351	2 098 694	3 079 536
TOTAL GENERAL	401 394 928	243 778 573	154 536 816	3 079 539
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

4.6 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 042 167
Dettes fiscales et sociales	1 688 112
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	273 674
Autres dettes (dont avoirs à établir : 2 673 483 €)	2 916 270
TOTAL	87 920 223

Les dettes fournisseurs correspondent aux dettes liées au cycle d'exploitation.

4.7 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	144 733 325
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 0 €)	38 163
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	144 771 488

Les produits à recevoir au titre des créances clients concernent principalement des prestations de services de travaux et déploiements ou de livraisons d'équipements actifs non facturés à la clôture de l'exercice.

4.8 Trésorerie

Au 31 décembre 2023, la Société dispose d'une trésorerie positive de 3 425 milliers d'euros, contre 21 004 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

4.9 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	206 572	22
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	206 572	22

4.10 Variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Au 31/12/2022	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Augmentation / Diminution	Fin exercice au 31/12/2022
Capital social	4 544 584				4 544 584
Prime d'émission	47 205				47 205
Réserves	454 458				454 458
Report à nouveau	- 129 696 847	7 311 335			-122 385 512
Résultat	7 311 335	-7 311 335	44 765 911		44 765 911
TOTAL des capitaux propres	-117 339 265	-	44 765 911	-	-72 573 354

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 4 544 584 euros. Les capitaux propres de la société s'élèvent à -72 573 354 euros.

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 4 544 584 euros. Les capitaux propres de la société s'élèvent à -117 339 265 euros.

4.11 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	3 348 355	3 079 536
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	3 348 355	3 079 536

Les produits constatés d'avance relatifs aux prestations de travaux et de déploiements s'élèvent à 3 079 536 euros au 31 décembre 2023.

Les charges constatées d'avance relatives aux charges sous-jacentes aux prestations de travaux et de déploiements s'élèvent à 3 348 355 euros au 31 décembre 2023.

4.12 Ventilation du chiffre d'affaires

Nature du chiffre d'affaires	France	Export
Ventes de marchandises	218 973 978	-
Production vendue de biens		-
Prestations de services	3 004 839	-
TOTAL	221 978 817	-

Les produits d'exploitation d'un montant de 223 513 977 euros se composent principalement du chiffre d'affaires liés aux ventes de prises aux filiales DSP du périmètre Romain, ainsi qu'aux prestations télécom (location de fibre (Lan To Lan), backbone, ...).

La variation de stocks d'un montant de 2 129 308 euros correspond aux achats de prises auprès d'Altice dans le cadre du contrat CMO et ayant vocation à être refacturées aux DSPs.

La production immobilisée pour 2 141 265 euros correspond à la capitalisation des frais de personnel des chefs de projets supervisant le développement des réseaux.

4.13 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

Achats et charges externes (En €)	2023	2022
Achats de marchandises	161 147 223	128 231 785
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock	2 129 308	2 294 961
Autres achats et charges externes	32 496 519	64 983 897
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	195 773 050	195 510 643

La variation entre 2022 et 2023 s'explique par l'entrée en vigueur en année pleine du contrat de déploiement maintenance avec Altice (CMO) et les DSP, la construction de prises étant comptabilisées sous forme d'achat / revente, les achats de marchandises correspondent aux achats de prises ayant vocation à être revendues aux filiales DSP du périmètre Remain.

4.14 Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent à 560 milliers d'euros en 2023 contre 283 milliers d'euros en 2022. Les impôts et taxes sont composés principalement des CFE/CVAE pour 191 milliers d'euros et de la contribution sociale de solidarité des sociétés pour 362 milliers d'euros.

4.15 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 7 008 milliers d'euros en 2023 contre 5 947 milliers d'euros en 2022. Les charges de personnel 2023 sont composées de 4 369 milliers d'euros de salaires et traitements et 2 639 milliers d'euros de charges sociales.

4.16 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -7 827 milliers d'euros en 2023, contre une perte de -2 812 milliers d'euros en 2022. La société au cours de l'exercice n'a pas eu de produits financiers. Quant aux charges financières, elles s'élèvent à 7 827 milliers d'euros et sont constituées des intérêts sur comptes courants de trésorerie vis-à-vis d'XpFibre.CO.

4.17 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 38 071 milliers d'euros en 2023 contre un bénéfice de 31 688 milliers d'euros en 2022.

Il est constitué des éléments suivants :

- Des opérations exceptionnelles de gestion, à savoir respectivement 5 500 milliers d'euros de produits et 7 162 milliers d'euros de charges.
- D'une reprise de la perte à terminaison 2022 pour 51 246 milliers d'euros ainsi que d'une dotation fin 2023 à hauteur de 11 567 milliers d'euros.
- De dotations exceptionnelles liées aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour 68 milliers d'euros.

4.18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Le résultat net de la société est un bénéfice qui s'élève à 44 766 milliers d'euros pour l'exercice 2023 contre un bénéfice de 7 311 milliers d'euros pour l'exercice 2022.

Niveau	Avant impôt	Impôts	Après impôt
Résultat d'exploitation	16 183 589	579 223	15 604 366
Résultat financier	- 7 826 991	- 280 134	- 7 546 857
Résultat exceptionnel	38 070 991	1 362 590	36 708 401
Total	46 427 589	1 661 679	44 765 910

Note 5 : Engagements financiers et autres informations

5.1 Engagements donnés et reçus

➤ Engagements hors bilan reçus

Soutien financier : la Société bénéficie d'un engagement de soutien financier accordé par la société XpFibre.CO, et expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

➤ Engagements hors bilan donnés

Engagement hors bilan donné, liés aux garanties de déploiement et d'exploitation :

Entité à l'origine de l'engagement	Montant	Engagement donné à	Commentaires	Engagement pris par
Savoie Connectée	15 000 000	Banque Garant	Contre-garantie des garanties de déploiement et d'exploitation émises au bénéfice du délégant.	XPFIBRE.CVN

5.2 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.3 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements (En €)	Base	Impôts
Accroissements		
Allègements		
Provisions non déductibles l'année de dotation	11 928 977	2 982 244
TOTAL	11 928 977	2 982 244

5.4 Intégration fiscale

Par convention, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale dont la société XpFibre Holding est à la tête du groupe d'intégration fiscale. Cette convention a pris effet le 1er janvier 2021.

Les informations relatives au régime d'intégration fiscales sont les suivantes :

- Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont celles retenues par l'administration fiscale, à savoir :
- La charge d'impôt sur les sociétés est comptabilisée dans la société XpFibre Holding filiale de Xpfibre.CO comme en l'absence d'intégration fiscale. La société mère enregistre le solde d'impôt par rapport au résultat d'ensemble.

Si la société XpFibre.CVN avait été imposée séparément, elle aurait dégagé un bénéfice fiscal de 13 398 milliers d'euros.

La rubrique « impôts sur les bénéfices » s'élève à 1 662 milliers d'euros et est composée de l'impôt sur les bénéfices dégagé au titre de l'exercice 2023.

5.5 Effectif moyen

	2023	2022
Cadres	63	63
Agents de maitrise	12	11
Employés et techniciens	-	-
TOTAL	75	74

5.6 Transactions avec les parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R. 123-198 -1 1° du Code de commerce.

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSOCIE UNIQUE APPELE A STATUER
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Cher Associé,

En application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'activité principale de la société consiste :

- à réaliser des prestations de services auprès des sociétés titulaires de délégations de service public dans le domaine des communications électroniques, et dans lesquelles l'associé unique de la société a indirectement une participation au travers de la société par actions simplifiée XpFibre.CO. Il s'agit de la partie services,
- à concevoir, déployer, exploiter et commercialiser le réseau de transport national des filiales de XpFibre.CO. Il s'agit de la partie RTN.

1.2 Faits marquants de la société XpFibre.CVN

Ventes d'IRU à Orange et Iliad (Free)

La commercialisation auprès des opérateurs commerciaux se poursuit. Sur la zone AMII, les quatre opérateurs Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom sont présents. En 2021 s'est initié un mouvement de basculement du mode de commercialisation de la location vers l'achat de droits d'usages (IRUs) en cofinancement. Orange et Free ont ainsi acheté des tranches de cofinancement qui leur permettent de couvrir leurs prévisions de ventes nettes 2021 et partiellement 2022.

En 2023, le mouvement de bascule de tous les opérateurs hormis SFR vers le mode d'achat d'IRUs s'est accentué via leur véhicule de cofinancement :

- Orange via Scorefit sur les DSPs du sous-groupe XpFibre.CVN (Hérault, Savoie, Saône et Loire, Essonne, Métropole de Lille) en février 2023.

Litige Hestia

Le 8 décembre 2020 la société XpFibre Network a procédé à l'acquisition groupe Covage sous engagement auprès de la Commission Européenne de cession à un tiers d'une partie des actifs et titres du groupe acquis. Hestia, filiale du groupe Altitude Infrastructure a procédé à l'acquisition de ces actifs 30 septembre 2021.

Le 1er mars 2023, Hestia a assigné XpFibre.CVN et XpFibre.CO à comparaître devant le Tribunal de commerce de Paris afin d'obtenir la condamnation à une somme totale de 218 millions d'euros, au motif de manquements contractuels et de défaut du respect d'obligation précontractuelle d'information dans le cadre de la cession.

Un premier jugement de procédure a été rendu le 8 mars 2024, dans lequel le Tribunal a décidé de faire droit à une partie des demandes de communication de pièces formulées par le Groupe. Aux termes de ce jugement, un calendrier prévoit des échanges de conclusions courant 2024 pour une audience de fixation d'une date de plaidoirie au 31 octobre 2024. Compte tenu de ce calendrier, il est peu probable qu'un jugement soit rendu en 2024.

Par ailleurs, le 29 septembre 2023, puis le 27 février 2024, Hestia a adressé quatre mises en demeure complémentaires, pour un montant total de 100 millions d'euros, aux motifs de divers manquements contractuels. Ces réclamations n'ont, à date d'arrêt des comptes, pas fait l'objet d'une demande en justice. Compte tenu (i) de la nature des demandes et leurs montants qui ne sont pas justifiés par la partie adverse, les documents clés requis par le Tribunal n'ayant pas été communiqués, et (ii) de la contestation de ces réclamations par le groupe, le groupe n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le risque financier afférent à ce litige. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2023.

1.3 Activité de la Société en matière de recherche et développement

En application de l'article L. 232-1 du Code de commerce nous vous rappelons que la Société n'a eu aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.4 Evènements importants intervenus postérieurement à la clôture

Néant.

1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les axes de développement pour l'année 2024 seront les suivants :

- Concernant la partie services : la société poursuivra son activité de prestations de services auprès des sociétés titulaires de délégations de service public dans le domaine des communications électroniques ;
- Concernant la partie travaux : la société assurera la livraison de prises optiques aux DSP clientes au moyen du contrat de déploiement conclu avec Altice France.

2. RESULTATS FINANCIERS DE XPFIBRE.CVN SAS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, que nous soumettons à votre approbation, sont établis conformément au Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables), aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France (prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices).

Le Président a considéré que les comptes annuels pouvaient être préparés en application du principe de continuité d'exploitation en raison principalement du soutien financier accordé par XpFibre Holding.

2.1 Compte de résultat

Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation, d'un montant de 223 513 977 euros, se composent principalement du chiffre d'affaires liés aux prestations de services de construction ainsi qu'aux prestations télécom (location de fibre (Lan To Lan), backbone, ...).

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 se compose principalement de :

- Vente de prises FTTH aux DSP clientes pour 195 178 362 euros,
- Maintenance et autres services aux DSP (IT, assistance générale, assurance, personnel...),
- Prestations Télécom hors Groupe.

Les autres produits d'exploitation correspondent à :

- La production immobilisée d'un montant de 2 141 265 euros (capitalisation des coûts afférant à la maîtrise d'œuvre des projets de déploiement),
- La variation de stock négative pour -1 144 148 euros (prises commandées dans le cadre du contrat de déploiement auprès d'Altice et non livrées aux DSP clientes).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 207 330 389 euros, dont essentiellement :

- 161 147 223 euros d'achats de marchandises correspondant aux achats de prises optiques, incluant celles achetées à Altice France, contre 128 231 785 en 2022. En 2022, les frais liés à la construction étaient enregistrés en autres achats et charges externes, au fur et à mesure de la construction, d'où la variation du poste en 2023.
- 2 129 308 euros de variation de stock d'équipement consommés ;
- 32 496 519 euros d'autres achats et charges externes, contre 64 983 897 euros en 2022, les frais de construction de prises étant désormais majoritairement qualifiés d'achats de marchandises (prises optiques) ;
- 560 161 euros d'impôts et taxes ;
- 4 369 482 euros de salaires et traitements ;
- 2 638 642 euros de charges sociales ;
- 3 625 609 euros de dotations aux amortissements sur immobilisations ;
- 129 610 euros de dotations aux provisions pour risques et charges ;
- 233 834 euros d'autres charges.

Le résultat d'exploitation fait ainsi ressortir un bénéfice de 16 183 589 euros contre une perte de 21 565 086 euros en 2022.

Résultat financier

Le résultat financier est une perte de 7 826 991 euros correspondant aux intérêts sur comptes courants d'associés vis-à-vis de XpFibre.CO, contre une perte de 2 811 610 euros en 2022.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 se compose principalement :

- De produits exceptionnels pour 5 500 000 euros liés au protocole transactionnel de fin de contrat avec Sogetrel, refacturés à Altice France, et leur contrepartie en charges exceptionnelles pour le même montant ;
- De l'effet de l'ajustement de la provision pour perte à terminaison sur les projets de construction des DSP clientes qui génère une reprise nette de 51 246 143 euros ;
- De dotations exceptionnelles pour 11 634 887 dont 68 000 euros liées aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- D'autres charges exceptionnelles liée à des pénalités de marché 1 526 790 euros.

Le résultat exceptionnel fait ainsi ressortir un produit de 38 070 991 euros, contre un produit de 31 688 030 euros au 31 décembre 2022.

Le résultat net de la Société est un bénéfice de 44 765 911 euros au 31 décembre 2023, contre un bénéfice de 7 311 335 euros au 31 décembre 2022.

2.2 Bilan

Au 31 décembre 2023, le total net du bilan de la Société s'élève à 340 701 187 euros.

L'actif net immobilisé s'élève à 25 969 482 euros, dont :

- 9 103 890 euros d'immobilisations incorporelles, composées essentiellement d'IRU ;
- 5 269 263 euros de constructions ;
- 9 344 517 euros d'installations techniques ;
- 556 665 euros d'autres immobilisations corporelles ;
- 1 325 790 euros d'immobilisations corporelles en cours ;
- 369 358 euros d'immobilisations financières (dépôts de garantie).

L'actif net circulant s'élève à 314 731 705 euros et se compose :

- De stocks d'équipements pour 3 005 628 euros et de stocks de prises non livrées aux DSP clientes pour 27 624 986 euros ;
- D'avances payées aux fournisseurs d'immobilisations pour 22 423 euros ;
- De créances clients pour 234 643 837 euros, essentiellement des factures à établir, pour un montant de 144 733 325 euros, correspondant à la facturation des prises aux DSP clientes au titre de la construction 2023. Pour rappel, la comptabilisation des ventes aux DSP sous contrat CMO s'effectue pour 40% à la commande des prises pour le semestre à venir et pour le solde à la réception des prises construites par Altice France et non plus à l'avancement des travaux de construction ;
- De créances fiscales (dont crédits de TVA) pour un montant de 42 661 621 euros, dont de la TVA sur les factures non parvenues pour 9 962 957 euros ;
- De charges constatées d'avance pour 3 348 355 euros ;
- De disponibilités pour 3 424 855 euros.

Après prise en compte du bénéfice de l'exercice d'un montant de 44 765 911 euros, le solde des capitaux propres s'élève à (72 573 354) euros au 31 décembre 2023.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 11 879 614 euros, dont 11 566 889 euros pour le risque de perte sur contrats (perte à terminaison).

Les dettes s'élèvent à 401 394 928 euros et se composent principalement :

- De dettes sur comptes courants créditeurs et des intérêts courus pour 154 099 800 euros vis-à-vis de XpFibre.CO ;
- De dettes liées à l'intégration fiscale pour 1 661 679 euros ;
- De dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 202 323 736 euros, dont 83 042 167 euros de factures à recevoir liées aux commandes de prises auprès d'Altice ;
- De dettes fiscales et sociales pour 10 622 106 euros, principalement relatives à la TVA ;
- De dettes sur immobilisations et comptes rattachés pour 26 206 522 euros ;
- D'autres dettes pour 4 670 309 euros, liées aux créances clients intragroupe pour 1 753 700 euros et de clients créditeurs pour 2 916 270 euros ;
- De produits constatés d'avance pour 3 079 536 euros.

2.3 Effectif

L'effectif moyen temps plein (ETP) de la Société s'élève à 75 au cours de l'exercice écoulé, contre 74 au 31 décembre 2022.

2.4 Analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement

Le résultat d'exploitation de la Société s'élève à 16 183 589 euros.

Le résultat courant de la Société s'élève à 8 356 598 euros.

Les capitaux propres s'élèvent à (72 573 354) euros, incluant 4 544 584 euros de capital social, 47 205 euros de prime d'émission et 454 458 euros de réserve légale.

Au 31 décembre 2023, l'endettement net se compose de :

En milliers d'euros

Endettement financier à long terme	152 438 122
Endettement financier à court terme	
Trésorerie	- 3 424 855
Endettement net global	149 013 267

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice d'un montant de 44 765 910,58 euros au poste « Report à nouveau ».

Le report à nouveau passerait ainsi d'un montant négatif de (122 385 512,24) euros à un montant négatif de (77 619 601,66) euros.

4. CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Par conséquent, l'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, devra, dans les quatre mois de la réunion de la présente décision, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

5. DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons que aucun dividende n'a été distribué au cours des précédents exercices.

6. DEPENSES SOMPTUAIRES ET NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les charges de l'exercice écoulé ne comportent pas des dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal.

7. PRETS INTERENTREPRISE

La Société n'a pas consenti au cours de l'exercice de prêt inter-entreprises à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant conformément à l'article L. 511-6 3bis du Code monétaire et financier.

8. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Aucune injonction ou sanction pour pratiques anticoncurrentielle n'a été reçue sur l'exercice.

9. CONVENTIONS REGLEMENTEES

a) Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2023

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice 2023.

b) Conventions réglementées qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023

Aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice précédent.

10. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne détient pas de titres de participation.

11. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons de la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

a) Délais de paiement clients

Article D. 441 I, 1° du Code de Commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

en euros 1 à 30 jours 31 à 60 jours 61 à 90 jours 91 jours et + Intragroupe et Non Echus Total

A - Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	N/A					
Montant total des factures TTC	63 422 760	2 053 932	321 081	17 281 333	5 123 818	88 202 925
% du chiffre d'affaires de l'exercice	29%	1%	0%	8%		40%

B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées

Nombre de factures exclues	N/A
Montant TTC	N/A

C - Délais de paiement de référence utilisés

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX
--	---------------

b) Délais de paiement fournisseurs

Article D. 441 I, 1° du Code de Commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

en euros 1 à 30 jours 31 à 60 jours 61 à 90 jours 91 jours et + Intragroupe et Non Echus Total

A - Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	N/A					
Montant total des factures TTC	- 58 394 166	- 8 470 282	- 5 301 022	- 70 988 513	- 2 046 385	- 145 200 369
% du montant des achats de l'exercice	-30%	-4%	-3%	-37%		-75%

B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées

Nombre de factures exclues	N/A
Montant TTC	N/A

C - Délais de paiement de référence utilisés

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX
--	---------------

12. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société, divisé en 206 572 actions de 22 euros de valeur nominale, est détenu par :

Associé(s)	Actions
XpFibre.CO	206 572
Total	206 572

13. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Mandats du Président :

Le mandat du Président de la Société est confié à Lionel Recorbet pour une durée indéterminée conformément à l'article 12.1 des statuts de la Société.

14. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous indiquons que le mandat du Commissaire aux comptes n'est pas parvenu à son terme.

Le cabinet Deloitte et Associés, commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé dans le procès-verbal de l'associé unique du 30 juin 2020, pour une durée six années, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Après avoir entendu la lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes, nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Lionel RECORBET

Le Président



XPFIBRE.CVN

**Comptes annuels sociaux
au 31 décembre 2023**

Certifiés conformes par le représentant légal

DocuSigned by:

EF908CDCC0604E3...

Lionel Recorbet
Président

XPFIBRE.CVN SAS
3-5-7 avenue de la Cristallerie
92310 Sèvres

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Préambule

Le total bilan de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élève à 340 701 187 euros tandis que le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 44 765 911 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président en date du 28 mai 2024.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n° 2014—03 du 5 juin 2004 modifié par le règlement ANC 2020-09 de l'Autorité des Normes Comptables. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation, le Président ayant considéré que ces comptes annuels pouvaient être préparés dans le respect de cette hypothèse en raison du soutien financier accordé par la société XpFibre Holding,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 : Référentiel comptable

1.1 Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n° 2014—03 du 5 juin 2004 modifié par le règlement ANC 2020-09 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

1.3 Changements de méthode

Néant.

Note 2 : Principes méthodes comptables

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Lors de leur entrée à l'actif de la Société, les immobilisations sont enregistrées :

- A leur coût d'acquisition, pour celles acquises à titre onéreux ;
- A leur coût de production, pour celles produites la Société.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué des éléments suivants :

- Son prix d'achat ;
- Tous les coûts directement attribuables (frais accessoires) engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production amorties selon la méthode linéaire.

Les immobilisations corporelles sont majoritairement liées aux infrastructures de télécommunication construites par la Société, dont les coûts de production (achats externes et frais de personnel) sont immobilisés tant que les infrastructures ne sont pas livrées et ou mises en service.

La Société apprécie chaque année la valeur actuelle des immobilisations corporelles et constate une dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable. Un test de dépréciation est également réalisé lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié

2.2 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières se composent principalement de dépôts et cautionnements.

2.3 Stocks

2.3.1 Stocks d'équipements actifs et matériels réseau

Les stocks sont valorisés selon la méthode dite de « premier entré premier sorti ». Aucun frais accessoire n'est pris en compte dans les calculs de valorisation.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.3.2 Stocks de prises

A compter de la mise en place du contrat déploiement maintenance (CMO) avec Altice France, XpFibre.CVN réalise des opérations d'achat/revente de prises FTTH pour le compte des DSP clientes.

Les stocks sont principalement composés de prises optiques à destination des DSP. Les stocks sont valorisés selon la méthode dite de « premier entré premier sorti ». Aucun frais accessoire n'est pris en compte dans les calculs de valorisation.

Dans le cas où le prix de revente aux DSP est inférieur au coût d'achat, les stocks sont dépréciés à hauteur de la différence pour les rapporter à leur valeur de réalisation.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction des perspectives de recouvrement de la créance et des risques évalués.

Une facture à établir est constatée à l'actif au titre des prestations de travaux et de déploiements lorsque l'avancée des travaux est supérieure aux facturations réalisées par la société.

2.5 Produits et charges constatés d'avance

Les charges constatées d'avance relatives aux charges sous-jacentes aux prestations de travaux et de déploiements. Elles sont déterminées en comparant l'avancée effective des travaux et la facturation reçue à la clôture de l'exercice afin d'en déterminer la régularisation à enregistrer.

La Société est amenée à vendre des droits d'utilisation du réseau aux opérateurs commerciaux. Ces IRU (« Indefeasible Right of Use »), ainsi que certaines prestations de maintenance, sont payables d'avance à la mise en place du contrat. Le revenu associé à ces ventes est étalé sur la durée du contrat.

2.6 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC 2014-03, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- Le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise,
- L'incidence économique négative pour la société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'obligation justifiant la constitution de la provision pour risques et charges trouve son origine dans l'exercice et est existante à la clôture.

Les provisions sont évaluées, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs des demandes.

Provision pour perte sur contrat

Dans le cadre des contrats de vente de prises optiques avec les DSP, le prix de vente des prises peut être inférieur au coût d'achat. Ces contrats structurellement déficitaires font l'objet d'une provision pour perte à hauteur de la marge négative projetée sur le nombre de prises à déployer selon les engagements du contrat.

Provision pour amendes et pénalités

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

2.7 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Pour les comptes sociaux, les évaluations ont été réalisés conformément à la recommandation ANC N°2013-02 en appliquant l'option de reconnaissance des écarts actuariels par la méthode du corridor.

Les évaluations ont été réalisées pour tous les salariés du Groupe qui bénéficient d'indemnités de départ à la retraite en fonction de la convention collective de la Société à laquelle ils sont rattachés.

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées individuellement, sur la base de plusieurs paramètres et hypothèses, notamment l'âge, le poste occupé, l'ancienneté et le salaire, conformément à leur contrat de travail.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Âge de départ	65 ans	65 ans
Type de départ	Volontaire	Volontaire
Taux de charges sociales	44,00 %	44,00 %
Taux de revalorisation des salaires	2,00 % en 2023	5,00 % en 2023 puis 2,00%
Taux d'actualisation	3,20 %	3,80 %
Table de survie	TFTH 2000-2002 avec décalages d'âge	TFTH 2000-2002 avec décalages d'âge

2.8 Chiffre d'affaires

Les frais d'accès facturés aux clients sont inscrits en produits de l'exercice au cours duquel la prestation de raccordement est réalisée, en sus des prestations de services. Le prix de cette prestation est indépendant du coût des raccordements venant valoriser le réseau, et s'analyse comme un droit à raccordement, élément du prix de la prestation venant contribuer au financement des investissements réalisés au même titre que les locations de fibres ou services de bande passante.

Les prestations de services sont comptabilisées conformément aux différents contrats signés. La date de facturation appliquée correspond à la date de mise en service des différentes prestations.

Le produit de la vente des I.R.U. (Indeafisible Right of Use) est étalé sur la durée du contrat de location.

La Société fournit également des prises à ses filiales DSPs en vue de leur commercialisation en zone RIP. Elle refacture également des prestations de service informatique et d'ingénierie selon les termes prévus contractuellement avec ses filiales.

2.9 Production immobilisée

La Société capitalise les salaires chargés des chefs de projets et des autres fonctions dédiées au suivi et à l'animation des réseaux.

Note 3 : Evénements significatifs

3.1 Evénements significatifs de l'exercice

Ventes d'IRU à Orange et Iliad (Free)

La commercialisation auprès des opérateurs commerciaux se poursuit. Sur la zone AMII, les quatre opérateurs Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom sont présents. En 2021 s'est initié un mouvement de basculement du mode de commercialisation de la location vers l'achat de droits d'usages (IRUs) en cofinancement. Orange et Free ont ainsi acheté des tranches de cofinancement qui leur permettent de couvrir leurs prévisions de ventes nettes 2021 et partiellement 2022.

En 2023, le mouvement de bascule de tous les opérateurs hormis SFR vers le mode d'achat d'IRUs s'est accentué via leur véhicule de cofinancement :

- Orange via Scorefit sur les DSPs du sous-groupe XpFibre.CVN (Hérault, Savoie, Saône et Loire, Essonne, Métropole de Lille) en février 2023.

Litige Hestia

Le 8 décembre 2020 la société XpFibre Network a procédé à l'acquisition groupe Covage sous engagement auprès de la Commission Européenne de cession à un tiers d'une partie des actifs et titres du groupe acquis. Hestia, filiale du groupe Altitude Infrastructure a procédé à l'acquisition de ces actifs 30 septembre 2021.

Le 1er mars 2023, Hestia a assigné XpFibre.CVN et XpFibre.CO à comparaître devant le Tribunal de commerce de Paris afin d'obtenir la condamnation à une somme totale de 218 millions d'euros, au motif de manquements contractuels et de défaut du respect d'obligation précontractuelle d'information dans le cadre de la cession.

Un premier jugement de procédure a été rendu le 8 mars 2024, dans lequel le Tribunal a décidé de faire droit à une partie des demandes de communication de pièces formulées par le Groupe. Aux termes de ce jugement, un calendrier prévoit des échanges de conclusions courant 2024 pour une audience de fixation d'une date de plaidoirie au 31 octobre 2024. Compte tenu de ce calendrier, il est peu probable qu'un jugement soit rendu en 2024.

Par ailleurs, le 29 septembre 2023, puis le 27 février 2024, Hestia a adressé quatre mises en demeure complémentaires, pour un montant total de 100 millions d'euros, aux motifs de divers manquements contractuels. Ces réclamations n'ont, à date d'arrêté des comptes, pas fait l'objet d'une demande en justice.

Compte tenu (i) de la nature des demandes et leurs montants qui ne sont pas justifiés par la partie adverse, les documents clés requis par le Tribunal n'ayant pas été communiqués, et (ii) de la contestation de ces réclamations par le groupe, le groupe n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le risque financier afférent à ce litige. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2023

3.2 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 4 : Notes sur les comptes annuels

4.1 Etat des immobilisations

		Valeur brute des Immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	TOTAL I	575 968		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	17 411 524		2 573 678
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		8 508 656		142 892
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		22 621 139		3 406 403
Autres installations, agencements, aménagements		615 774		70 179
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		469 684		13 985
Immobilisations corporelles en cours		1 297 305		28 485
Avances et acomptes				
	TOTAL III	33 512 558	-	3 661 944
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		369 358		
	TOTAL IV	369 358	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	51 869 408	-	6 235 622

		Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég.Val. Origine à fin exercice
		Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS (1)		
Frais d'établissement, recherche et développement	TOTAL I			575 968	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II			19 985 202	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui				8 651 548	
Installations générales, agencements, constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels				26 027 542	
Autres installations, agencements, aménagements				685 953	
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier				483 669	
Immobilisations corporelles en cours				1 325 790	
Avances et acomptes					
	TOTAL III	-	-	37 174 502	
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				369 358	
	TOTAL IV	-	-	369 358	
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	-	-	58 105 030	

(1) dont APA (Apport Partiel d'Actif).

4.2 Etat des amortissements

		Situations et mouvements de l'exercice			
		Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises (1)	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	TOTAL I	575 967			575 967
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	9 754 055	1 127 258		10 881 313
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui		2 830 066	552 219		3 382 285
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels		14 936 588	1 076 330		14 225 953
Autres immobilisations corporelles		92 915	170 810		263 724
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier		252 347	96 886		349 233
TOTAL GENERAL (I+II)		28 441 938	5 480 575	-	32 135 547

(1) dont APA (Apport Partiel d'Actif).

4.3 Etat des provisions et des dépréciations

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Augmentation Diminution APA (1)	Fin exercice
Pour litiges					-
Pour garanties données clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations (2)	183 116	129 610			312 726
Pour impôts					
Pour renouvellement immobilisations					
Pour grosses réparations					
Pour charges sur congés payés					
Autres provisions	51 460 093	11 566 888	51 460 093		11 566 888
TOTAL Provisions	51 643 209	11 696 498	51 460 093		11 879 614
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours	238 258		238 258		
Sur comptes clients	46 113				46 113
Autres dépréciations					
TOTAL Dépréciations	284 371	46 113	284 371	-	46 113
TOTAL GENERAL	51 713 630	11 742 611	51 530 514		11 925 727
Dont dotations et reprises					
- d'exploitations		129 610	452 208		
- financières					
- exceptionnelles		11 566 888	51 246 143		

(1) APA (Apport Partiel d'Actif).

(2) Les pensions et obligations comprennent la dotation de provision pour litiges prud'hommes de l'exercice ainsi que les provisions pour départ à la retraite

➤ **Provisions**

Provisions pour perte à terminaison : une reprise de la provision N-1 pour 51 246 milliers d'euros et dotations à la clôture de 2023 pour 11 566 milliers d'euros au titre des constructions des filiales.

Provision litige prud'homme : une reprise de la provision pour litige Prud'homme a été enregistrée sur l'exercice pour 213 milliers d'euros et une nouvelle dotation à la clôture 2023 pour 50 milliers d'euros a été comptabilisée.

Provision pour indemnités de départ en retraite : La provision pour indemnités de départ en retraite est estimée à 262 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2023 contre 183 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2022.

➤ **Dépréciations**

Stocks : Une reprise sur provisions des stocks sur l'exercice est comptabilisée à hauteur de 238 K€.

Immobilisations : La Société n'a pas identifié d'évènement significatif au cours de l'exercice ou d'indice de perte de valeur de ses actifs nécessitant la constitution d'une dépréciation.

4.4 Etat des stocks

Au 31 décembre 2023, les stocks s'élèvent à 30 630 milliers d'euros en valeur brute contre 33 904 milliers d'euros en valeur brute au 31 décembre 2022.

Ils sont composés des stocks de matières premières pour 3 005 milliers d'euros et de stocks de prises à déployer pour 27 625 milliers d'euros.

4.5 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES ET DES PRÊTS	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Clients et comptes rattachés	234 689 791	234 689 791	
Autres créances clients			
Avances fournisseurs et acomptes versés	22 422	22 422	
Personnel et comptes rattachés	41 761	41 761	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	1 035 256	1 035 256	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	40 884 954	40 899 001	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	91 202	685 602	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	608 448	608 448	
Charges constatées d'avance	3 348 355	3 348 355	
TOTAL DES CREANCES	280 667 190	280 667 190	-
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	369 358		369 358
TOTAL GENERAL	281 036 548	280 667 190	369 358

Les créances clients sont constituées principalement de factures à établir. Celles-ci s'élèvent à 234 689 949 euros au 31 décembre 2023, et correspondent à la valorisation de la prestation de construction de prises FTTH pour le compte des DSP, pour lesquelles la facturation n'a pas été émise compte-tenu des jalons contractuels et techniques différents depuis la mise en place du contrat CMO.

Les avances fournisseurs et comptes rattachés se composent principalement de comptes de fournisseurs débiteurs au 31 décembre 2023 pour 22 422 euros.

Les charges constatées d'avance sont principalement relatives aux charges sous-jacentes aux prestations de travaux et de déploiements. Elles sont déterminées en comparant l'avancée effective des travaux et la facturation reçue à la clôture de l'exercice afin d'en déterminer la régularisation à enregistrer. Elles s'élèvent à 3 348 355 euros au 31 décembre 2023.

XPFIBRE.CVN SAS*Annexe au bilan et au compte de résultat**Exercice clos au 31/12/2023*

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : - à 1 an maximum - plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	152 438 122		152 438 122	
Avances clients et acomptes reçus	392 920	392 920		
Fournisseurs et comptes rattachés	202 323 736	202 323 736		
Personnel et comptes rattachés	966 784	966 784		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	960 828	960 828		
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices - T.V.A - Obligations cautionnées - Autres impôts et taxes	8 290 797	8 290 797		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 206 522	26 206 522		
Groupe et associés	1 661 679			
Autres dettes	4 670 309	4 670 309		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 079 536	237 351	2 098 694	3 079 536
TOTAL GENERAL	401 394 928	243 778 573	154 536 816	3 079 539
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

4.6 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 042 167
Dettes fiscales et sociales	1 688 112
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	273 674
Autres dettes (dont avoirs à établir : 2 673 483 €)	2 916 270
TOTAL	87 920 223

Les dettes fournisseurs correspondent aux dettes liées au cycle d'exploitation.

4.7 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	144 733 325
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 0 €)	38 163
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	144 771 488

Les produits à recevoir au titre des créances clients concernent principalement des prestations de services de travaux et déploiements ou de livraisons d'équipements actifs non facturés à la clôture de l'exercice.

4.8 Trésorerie

Au 31 décembre 2023, la Société dispose d'une trésorerie positive de 3 425 milliers d'euros, contre 21 004 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

4.9 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	206 572	22
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	206 572	22

4.10 Variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Au 31/12/2022	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Augmentation / Diminution	Fin exercice au 31/12/2022
Capital social	4 544 584				4 544 584
Prime d'émission	47 205				47 205
Réserves	454 458				454 458
Report à nouveau	- 129 696 847	7 311 335			-122 385 512
Résultat	7 311 335	-7 311 335	44 765 911		44 765 911
TOTAL des capitaux propres	-117 339 265	-	44 765 911	-	-72 573 354

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 4 544 584 euros. Les capitaux propres de la société s'élèvent à -72 573 354 euros.

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 4 544 584 euros. Les capitaux propres de la société s'élèvent à -117 339 265 euros.

4.11 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	3 348 355	3 079 536
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	3 348 355	3 079 536

Les produits constatés d'avance relatifs aux prestations de travaux et de déploiements s'élèvent à 3 079 536 euros au 31 décembre 2023.

Les charges constatées d'avance relatives aux charges sous-jacentes aux prestations de travaux et de déploiements s'élèvent à 3 348 355 euros au 31 décembre 2023.

4.12 Ventilation du chiffre d'affaires

Nature du chiffre d'affaires	France	Export
Ventes de marchandises	218 973 978	-
Production vendue de biens		-
Prestations de services	3 004 839	-
TOTAL	221 978 817	-

Les produits d'exploitation d'un montant de 223 513 977 euros se composent principalement du chiffre d'affaires liés aux ventes de prises aux filiales DSP du périmètre Romain, ainsi qu'aux prestations télécom (location de fibre (Lan To Lan), backbone, ...).

La variation de stocks d'un montant de 2 129 308 euros correspond aux achats de prises auprès d'Altice dans le cadre du contrat CMO et ayant vocation à être refacturées aux DSPs.

La production immobilisée pour 2 141 265 euros correspond à la capitalisation des frais de personnel des chefs de projets supervisant le développement des réseaux.

4.13 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

Achats et charges externes (En €)	2023	2022
Achats de marchandises	161 147 223	128 231 785
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock	2 129 308	2 294 961
Autres achats et charges externes	32 496 519	64 983 897
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	195 773 050	195 510 643

La variation entre 2022 et 2023 s'explique par l'entrée en vigueur en année pleine du contrat de déploiement maintenance avec Altice (CMO) et les DSP, la construction de prises étant comptabilisées sous forme d'achat / revente, les achats de marchandises correspondent aux achats de prises ayant vocation à être revendues aux filiales DSP du périmètre Remain.

4.14 Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent à 560 milliers d'euros en 2023 contre 283 milliers d'euros en 2022. Les impôts et taxes sont composés principalement des CFE/CVAE pour 191 milliers d'euros et de la contribution sociale de solidarité des sociétés pour 362 milliers d'euros.

4.15 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 7 008 milliers d'euros en 2023 contre 5 947 milliers d'euros en 2022. Les charges de personnel 2023 sont composées de 4 369 milliers d'euros de salaires et traitements et 2 639 milliers d'euros de charges sociales.

4.16 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -7 827 milliers d'euros en 2023, contre une perte de -2 812 milliers d'euros en 2022. La société au cours de l'exercice n'a pas eu de produits financiers. Quant aux charges financières, elles s'élèvent à 7 827 milliers d'euros et sont constituées des intérêts sur comptes courants de trésorerie vis-à-vis d'XpFibre.CO.

4.17 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 38 071 milliers d'euros en 2023 contre un bénéfice de 31 688 milliers d'euros en 2022.

Il est constitué des éléments suivants :

- Des opérations exceptionnelles de gestion, à savoir respectivement 5 500 milliers d'euros de produits et 7 162 milliers d'euros de charges.
- D'une reprise de la perte à terminaison 2022 pour 51 246 milliers d'euros ainsi que d'une dotation fin 2023 à hauteur de 11 567 milliers d'euros.
- De dotations exceptionnelles liées aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour 68 milliers d'euros.

4.18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Le résultat net de la société est un bénéfice qui s'élève à 44 766 milliers d'euros pour l'exercice 2023 contre un bénéfice de 7 311 milliers d'euros pour l'exercice 2022.

Niveau	Avant impôt	Impôts	Après impôt
Résultat d'exploitation	16 183 589	579 223	15 604 366
Résultat financier	- 7 826 991	- 280 134	- 7 546 857
Résultat exceptionnel	38 070 991	1 362 590	36 708 401
Total	46 427 589	1 661 679	44 765 910

Note 5 : Engagements financiers et autres informations*5.1 Engagements donnés et reçus*

➤ Engagements hors bilan reçus

Soutien financier : la Société bénéficie d'un engagement de soutien financier accordé par la société XpFibre.CO, et expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

➤ Engagements hors bilan donnés

Engagement hors bilan donné, liés aux garanties de déploiement et d'exploitation :

Entité à l'origine de l'engagement	Montant	Engagement donné à	Commentaires	Engagement pris par
Savoie Connectée	15 000 000	Banque Garant	Contre-garantie des garanties de déploiement et d'exploitation émises au bénéfice du délégant.	XPFIBRE.CVN

5.2 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.3 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements (En €)	Base	Impôts
<i>Accroissements</i>		
<i>Allègements</i>		
Provisions non déductibles l'année de dotation	11 928 977	2 982 244
TOTAL	11 928 977	2 982 244

5.4 Intégration fiscale

Par convention, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale dont la société XpFibre Holding est à la tête du groupe d'intégration fiscale. Cette convention a pris effet le 1er janvier 2021.

Les informations relatives au régime d'intégration fiscales sont les suivantes :

- Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont celles retenues par l'administration fiscale, à savoir :
- La charge d'impôt sur les sociétés est comptabilisée dans la société XpFibre Holding filiale de Xpfibre.CO comme en l'absence d'intégration fiscale. La société mère enregistre le solde d'impôt par rapport au résultat d'ensemble.

Si la société XpFibre.CVN avait été imposée séparément, elle aurait dégagé un bénéfice fiscal de 13 398 milliers d'euros.

La rubrique « impôts sur les bénéfices » s'élève à 1 662 milliers d'euros et est composée de l'impôt sur les bénéfices dégagé au titre de l'exercice 2023.

5.5 Effectif moyen

	2023	2022
Cadres	63	63
Agents de maitrise	12	11
Employés et techniciens	-	-
TOTAL	75	74

5.6 Transactions avec les parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R. 123-198 -1 1° du Code de commerce.